

Un dossier bien engagé pour les ETSTs Une reconnaissance de la technicité

Le travail fait par les représentants des agents à la CAP (100 % CGT) depuis de longue année devrait aboutir à un reclassement des ETSTs en TSDD au 1^{er} janvier 2023.

Mais que fut longue la route pour arriver à cette trajectoire. La CGT revendique depuis 2009 un reclassement des ETSTs au premier niveau de grade de la catégorie B. Nos élus s'étaient engagés à porter ce dossier lors du dernier scrutin ([profession de foi 2018](#)). Alors que le ministère s'était engagé à traiter le dossier en 2021, il a fallu bon nombre de message et interpellation de notre syndicat pour enfin une réunion de travail le 17 janvier. Le travail de nos élus ne s'est pas contenté de relayer les informations du ministère.

La CGT reconnaît que les dispositions proposées satisfont ses principales revendications pour les 141 ETSTs concernés :

- Un passage en catégorie par liste d'aptitude en 2023, sans obligation de mobilité
- Une mesure qui s'applique pour tout le monde

Quelques points de vigilance :

- les inversions de carrière pour les ETSTs des échelons 5,6,7. La CGT a proposé deux solutions un classement à l'échelon directement supérieur ou la mise en place d'une indemnité garantissant un gain.

- Ce projet de reclassement est soumis à l'aval du ministère de la Fonction Publique. Le décret pourrait être soumis au CTM en juin ou début septembre, pour un passage en Conseil d'État à l'automne et une mise en œuvre en 2023.

A la différence de certain syndicat, la CGT a tenu à ne pas élargir le périmètre de cette requalification pour ne pas bloquer le processus.

Par ailleurs, le syndicat CGT a demandé à maintenir les ETSTs dans le processus habituel de promotion en catégorie B tant que le dossier n'était pas totalement validé. Nous ne souhaitons pas que 2023 soit une année blanche de promotion pour les ETSTs